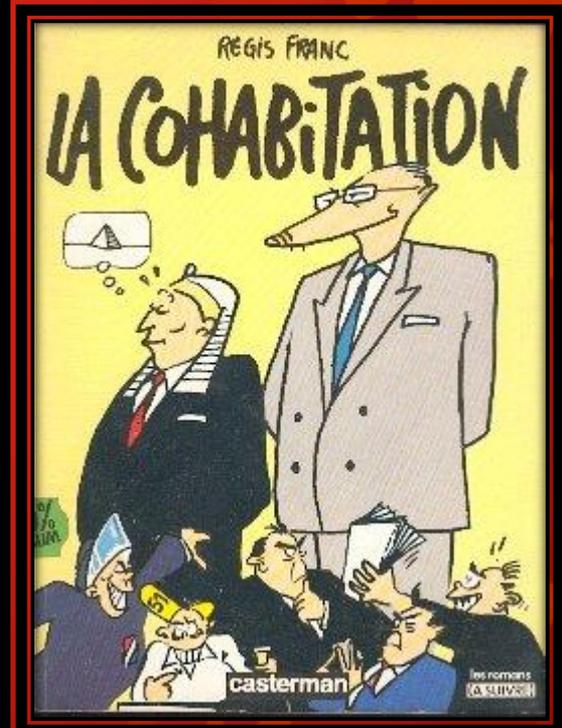
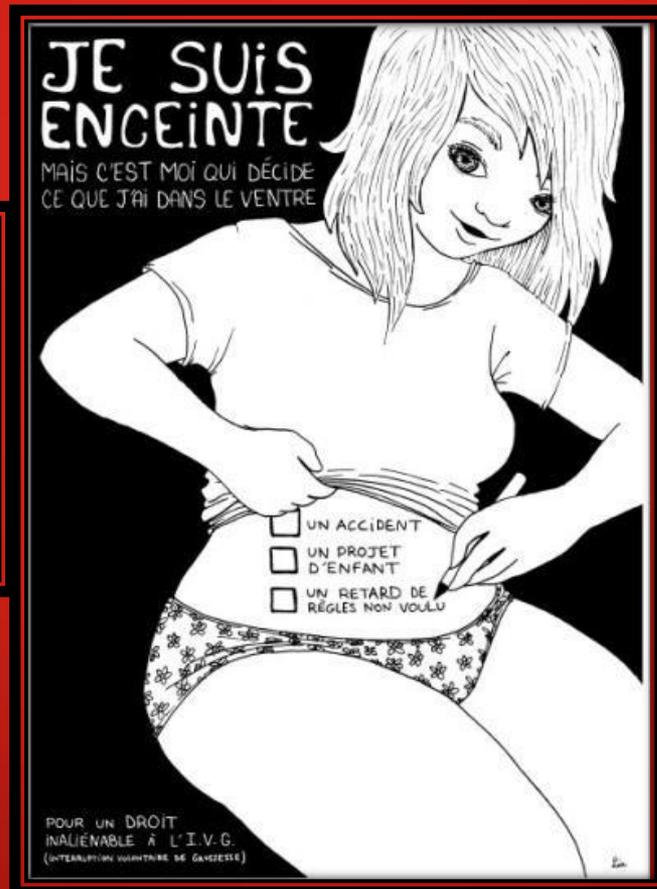


LA VIE POLITIQUE EN FRANCE

THÈME 4 : LA VE RÉPUBLIQUE À L'ÉPREUVE DE LA DURÉE



La Ve République à l'épreuve de la modernisation de la société

Entre 1969 et 1981 les successeurs du général de Gaulle poursuivent sa pratique des institutions en s'efforçant de prendre en compte les grandes aspirations sociales et culturelles de la population.

Notamment l'émancipation politique (droit d'être électrice et éligible en 1944 GPRF), économique, sociale et culturelle de la femme.

Problématique : montrer comment les aspirations sociales de mai 68 sont reprises et intégrées à la législation française.



Le droit de vote des Françaises

Dans l'histoire

■ **1791**
Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne rédigée par **Olympe de Gouges** (décapitée)



■ **1795**
Un décret interdit aux femmes toute réunion publique

■ **1848**
Le suffrage dit universel accordé aux hommes



■ **1944**
Droit de vote accordé aux femmes

■ **6 juin 2000**
1ère loi de parité promulguée

■ **31 janvier 2007**
Une loi impose l'alternance stricte hommes femmes pour les listes électorales municipales

Dans le monde

- 1893 • Nouvelle-Zélande
- 1902 • Australie
- 1906 • Finlande
- 1913 • Norvège
- 1918 • Allemagne
- 1920 • États-Unis
- 1928 • Royaume-Uni
- 1934 • Turquie
- 1944 • **France**
- 1945 • Italie
- 1952 • Grèce, Bolivie
- 1954 • Pakistan, Syrie
- 1971 • Suisse
- 1976 • Portugal
- 2011 • Arabie saoudite



Les Françaises dans les institutions politiques en 2014



Source : Haut conseil à l'Égalité

Les droits des femmes en France



Pourtant en 2021, écart salaire homme/femme pour un même travail est de 21%

LE PROCÈS DE BOBIGNY

« Marie-Claire Chevalier a seize ans quand en 1971, elle vit deux drames, un viol et un avortement clandestin qui se passe mal, car elle n'a pas les moyens de se payer un voyage vers Londres ou Genève, ni même les services d'un médecin. Elle vit avec sa mère, qui travaille à la RATP, et ses deux sœurs dans une HLM de Neuilly-Plaisance.

Le 11 octobre 1972, Marie-Claire, qui a choisi d'avorter car, dit-elle, « cet enfant aurait été à l'Assistance et malheureux », [...], comparaît à huis clos devant le tribunal pour enfants de Bobigny, qui l'acquitte.

Le 8 novembre, cette fois en audience publique, comparaissent sa mère Michèle Chevalier, deux de ses amies à qui elle avait demandé conseil, ainsi que Micheline Bambuck, qui a pratiqué l'avortement. À chaque audience, la foule réunie devant le tribunal, scande des slogans pour la liberté de choisir. Son avocate Gisèle Halimi, qui avec Simone de Beauvoir a créé l'association Choisir, organise la défense des accusées. Son engagement contribue à placer la question de l'avortement au centre du débat politique.

À cette époque et depuis la guerre, on tait les milliers de victimes de l'avortement clandestin, on tait l'injustice sociale, on tait l'oppression. La mort, la stérilité, les séquelles psychologiques sont au bout du chemin de ces femmes qui n'ont d'autre solution que l'avortement ni la possibilité financière de le faire pratiquer dans des conditions sanitaires nécessaires.

Alors que le médecin demandait 4 500 francs pour l'avortement, la mère de Marie-Claire avait juste 1 500 francs par mois de salaire. L'immense majorité des femmes a recours à l'avortement clandestin.



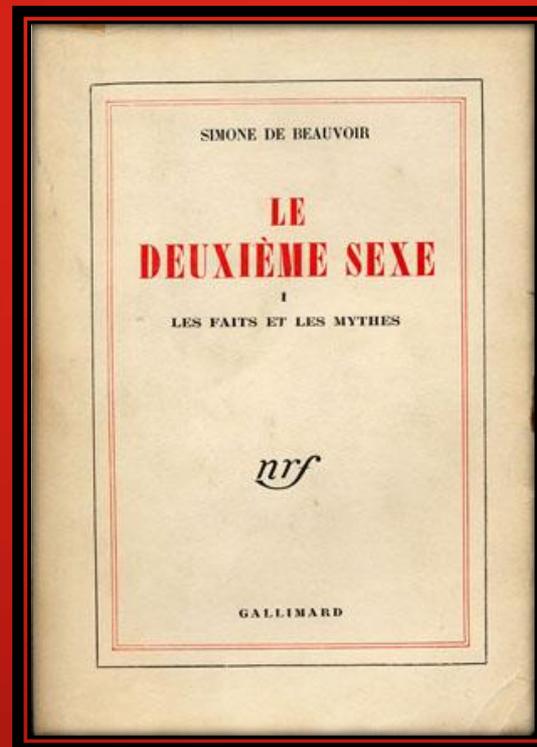
Les lois autour du droit de choisir pour la femme avoir ou non un enfant

- **1810** : L'article 317 du code pénal punit de réclusion les femmes qui avortent et de travaux forcés les médecins qui les ont aidées.
- **1933** : Les députés communistes déposent une proposition de loi légalisant l'avortement.
- **1939-1942** : Le « code de la famille » une condamnation pouvant aller jusqu'à la peine de mort. Marie-Louise Giraud, qui pratiquait l'avortement (les faiseuses d'anges), est guillotinée « pour l'exemple » le 30 juillet 1943.
- **1967** : **La loi Neuwirth libéralise la contraception. Les décrets d'application mettront quatre ans avant de voir le jour.**
- **1971** : 343 femmes déclarent avoir avorté. Ces personnalités mettent sur la place publique leur acte, au risque de poursuites pour celles dont le renom est plus faible, et revendiquent à l'avortement, brisant la loi du silence.
- **1972** : Le procès de Bobigny contre les « lois scélérates » secoue la France, agite les consciences. Il est un tournant dans la lutte des femmes.
- **1973** : 330 médecins signent un manifeste où ils disent avoir pratiqué l'avortement en n'ayant fait que « leur devoir de médecin », et revendiquent le droit pour la femme, et elle seule, de choisir.
- **1975** : **La loi Veil légalise l'avortement, après des débats houleux. Elle est assortie d'une période d'essai de cinq ans, mais elle est reconduite en 1980.**
- **1982** : Les parlementaires votent le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse (IVG).
- **2001** : Une nouvelle loi consolide le droit à l'avortement et lève certaines contraintes.

Des infos sur Gisèle Halimi :
<https://www.youtube.com/watch?v=fVWSHiPoPSw>

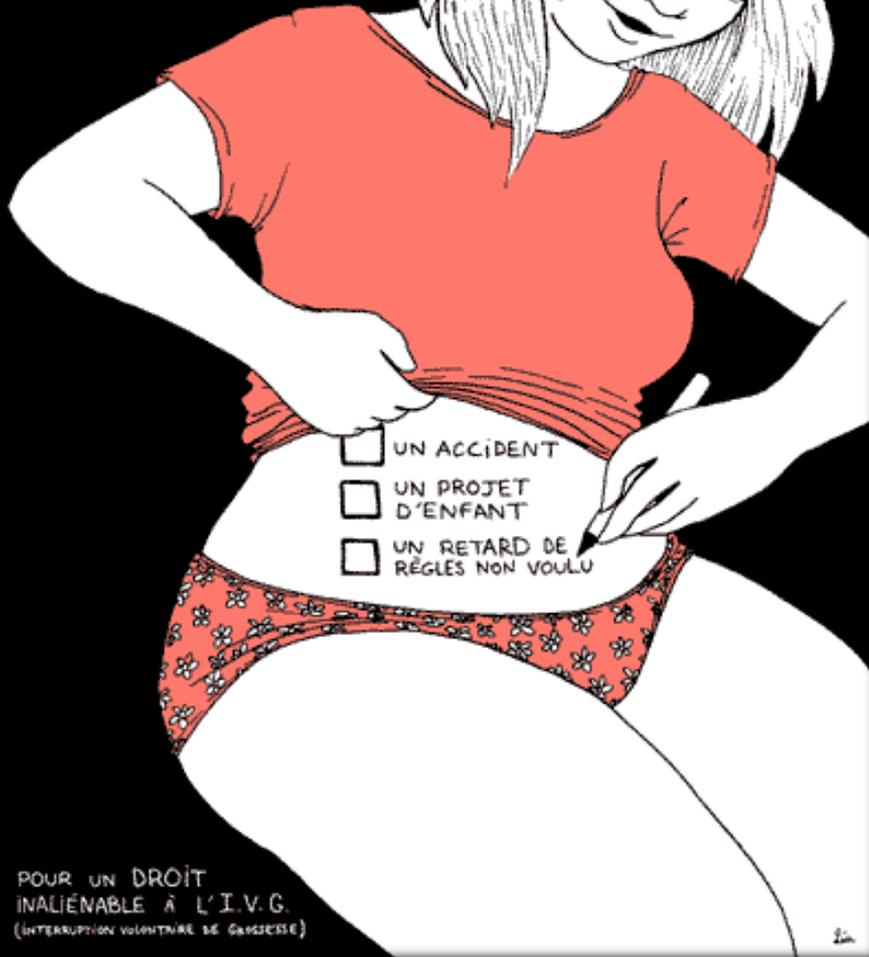
Simone de Beauvoir :
<https://www.franceculture.fr/societe/simone-de-beauvoir-la-feministe>

Ou ici : <https://www.youtube.com/watch?v=rAbD21GZjcc>



JE SUIS ENCEINTE

MAIS C'EST MOI QUI DÉCIDE
CE QUE J'AI DANS LE VENTRE



Document 1 : affiche sur le droit à l'IVG
réalisée en 1968 par Lisa

Voici le "manifeste des 343 salopes" qui ont le courage de dire "Je me suis fait avorter". Manifeste paru dans le *Nouvel Observateur* n°334 du 5 avril 1971.

Un million de femmes se font avorter chaque année en France.

Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples.

On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté.

De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre.

[...]. L'avortement libre et gratuit n'est pas le but ultime de la lutte des femmes. Au contraire il ne correspond qu'à l'exigence la plus élémentaire, ce sans quoi le combat politique ne peut même pas commencer. Il est de nécessité vitale que les femmes récupèrent et réintègrent leur corps.

Janvier 1975, IVG autorisée jusqu'à 10 semaines et non remboursée par la sécurité sociale. Depuis 1982, ce n'est plus le cas, il est pris en charge par cet organisme et l'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines après fécondation.

QUELQUES AFFICHES DU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL.



A retenir :

La modernisation de la société sous les présidences de G. Pompidou (l'héritier du général) et V. Giscard d'Estaing (rajeunissement classe politique),

Pompidou a valu améliorer les rapports sociaux : le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance remplace le SMIG Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti créé en 1950) est mis en place en 1971.

Valéry Giscard d'Estaing est de la droite modérée et veut mettre en place une société libérale avancée. Au cœur de la société de consommation de masse, les citadins sont devenus majoritaires (60% en 1963, 73% en 1975). Ils s'équipent d'électro-ménagers et de voitures (10 millions d'auto en 1967, 15 millions en 1975).

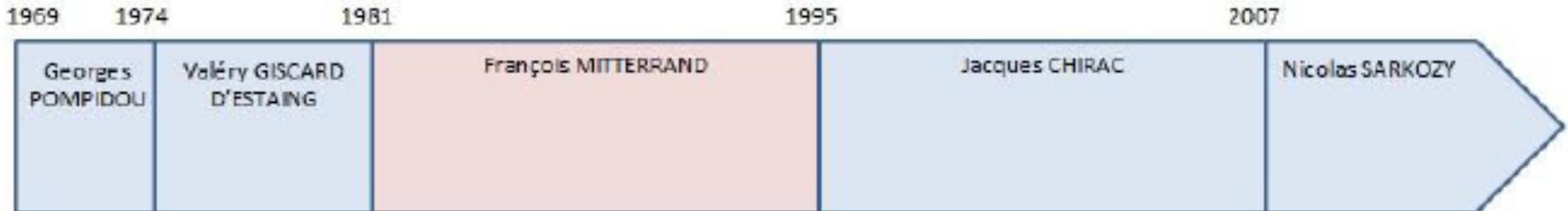
Les enfants du baby-boom (1945-milieu années 70) représentent 1/3 de la population française. Ils développent une culture jeune autour du Rock, du jean, la liberté sexuelle. Le président abaisse la majorité de 21 à 18 ans. Cette jeunesse a prouvé en 68, son intérêt pour la politique.

Les revendications féministes permettent à Simone Veil, ministre de la santé de faire voter avec difficulté la loi sur l'avortement ou IVG (Interruption Volontaire de grossesse).

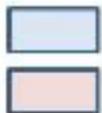
Mais aussi les lois sur l'autorité parentale partagée entre le père et la mère, divorce par consentement mutuel... Il existe au milieu des années 70, un renouvellement du personnel politique motivé à faire changer la société, mais face à eux les freins à cette modernisation sociale sont aussi actifs.

Ce septennat est marqué par les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 entraînant une crise économique avec faillite, chômage et inflation : on passe de 1 à 2 millions de chômeurs entre 1976 et 1981.

La Ve République à l'épreuve de l'alternance



Légende :



Président de la République de droite

Président de la République de gauche



caricature de Plantu parue dans Le Monde en mai 1981

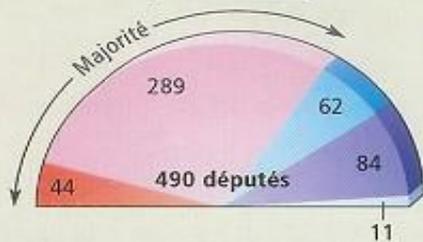
La Ve République à l'épreuve de l'alternance

Réformes économiques	Nationalisation de 5 groupes industriels, de 36 banques
Réformes sociales	Augmentation du SMIC (salaire minimum)
	Semaine de travail à 39 h (contre 40h)
	5e semaine de congés payés
	Retraite à 60 ans
	Loi renforçant les droits des travailleurs dans les entreprises
Réformes culturelles	Création fête de la musique
	Radios libres
Réformes politiques et administratives	Loi sur la décentralisation accordant plus de pouvoir aux régions et aux départements
	Abolition de la peine de mort

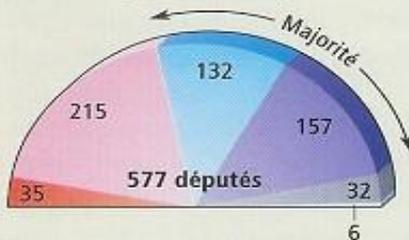
F. Mitterrand cherche à résoudre la crise économique et le chômage tout en s'appuyant sur les ouvriers, base de son électorat.
D'où la retraite à 60 ans qui devait permettre aux ouvriers de partir plus tôt à la retraite et de libérer des emplois pour les chômeurs.

Les forces politiques à l'Assemblée nationale

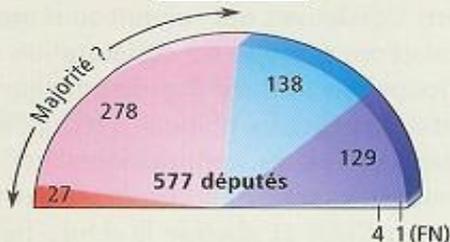
Juin 1981



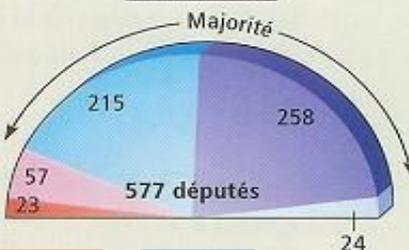
Mars 1986



Juin 1988



Mars 1993



« Depuis 1958, et jusqu'à ce jour, le Président de la République a pu remplir sa mission en s'appuyant sur une majorité et un Gouvernement qui se réclamaient des mêmes options que lui. Toute autre, nul ne l'ignore, est la situation issue des dernières élections législatives.

« Pour la première fois la majorité parlementaire relève de tendances politiques différentes de celles qui s'étaient rassemblées lors de l'élection présidentielle, ce que la composition du Gouvernement exprime, comme il se doit. « Devant un tel état de choses, qu'ils ont pourtant voulu, beaucoup de nos concitoyens se posent la question de savoir comment fonctionneront les pouvoirs publics. A cette question, je ne connais qu'une réponse, la seule possible, la seule raisonnable, la seule conforme aux intérêts de la Nation : la Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution. [...]. Fonctionnement régulier des pouvoirs publics, continuité de l'État, indépendance nationale, intégrité du territoire, respect des traités, l'article 5 désigne de la sorte [...] les domaines où s'exercent son autorité ou bien son arbitrage. A quoi s'ajoute l'obligation pour lui de garantir l'indépendance de la justice et de veiller aux droits et libertés définis par la Déclaration de 1789 et le Préambule de la Constitution de 1946.

Le Gouvernement, de son côté, a pour charge, aux termes de l'article 20, de déterminer et de conduire la politique de la nation. »

F.Mitterrand, discours au parlement le 8 avril 1986.

Défaite aux élections législatives de la Gauche en 1986.

En Résumé

Le 10 mai 1981, le socialiste François Mitterrand est élu président de la République. C'est la première fois depuis le début de la Ve République qu'un candidat de gauche remporte cette élection. C'est l'alternance. Cette élection provoque une inquiétude chez certains Français, avec la présence de ministres communistes et les nombreuses réformes sociales tournées vers les ouvriers et les salariés (5e semaine congés payés, SMIC, retraite à 60 ans...)

Avec la hausse du chômage et l'échec de la politique de F. Mitterrand, l'alternance se poursuit dans les élections législatives et la 1ere cohabitation : un président de gauche F. Mitterrand mais une majorité à l'assemblée nationale de droite donc un 1^{er} ministre J. Chirac et un gouvernement de droite.

F. Mitterrand en connaîtra une seconde en 1993 avec Edouard Balladur pour 1^{er} ministre.

Le président s'occupe surtout des affaires étrangères (sa chasse gardée) et de la défense, le gouvernement mène la politique intérieure.

Afin de mettre un terme à cette situation, J. Chirac fait voter par référendum (73% de oui) la mandature de 5 ans : un quinquennat donc le mandat présidentiel coïncide avec une législature (mandat députés = 5 ans)

La Ve République à l'épreuve de la cohabitation

Depuis 1981, la vie politique est marquée par une succession d'alternances et de cohabitations

Quelles sont les difficultés liées à la cohabitation ?
Comment sont-elles solutionnées ?

La 3^{ème} cohabitation : droite-gauche 1997 Chirac-Jospin

Reportage du JT de France 2 sur le premier Conseil des ministres de la
cohabitation Jospin/ Chirac

<http://www.ina.fr/politique/gouvernements/video/CAB97112366/elysee-matignon-journee.fr.html>

Conférences de presse du président de la République en 1967 et en 1997



Le président de
la République

Premier ministre



Alternance et cohabitation : des tensions parfois la laïcité.

- Jacques Chirac est élu président de la République en 1995. Il provoque de nouvelles élections législatives en 1997 qui sont remportées par la gauche. C'est la cohabitation ce qui signifie que le Président de la République et le Premier Ministre sont de tendances politiques opposées. Cette cohabitation, qui est la 3^e (deux sous les années Mitterrand), est la plus longue (1997-2002) et crée des tensions dans le pouvoir exécutif.
- Cette cohabitation explique en partie la montée de l'extrême droite et de l'abstention qui marquent les années Chirac.
- Le passage au quinquennat en 2000 met fin au risque de cohabitation.
- La laïcité de l'état date de 1905 mais elle n'a pas fait disparaître la religion de la sphère publique. Sous Mitterrand, le ministre de l'éducation veut un service public unifié et laïc entraînant de vives réactions : 2 millions de manifestants pour sauver l'école privée. Retrait du projet et démission du ministre accompagné de tout le gouvernement Mauroy. La droite ayant profité pour mettre en difficulté la gauche.
- Depuis les années 90, la laïcité est au cœur du débat, notamment avec la difficulté de l'opinion publique à différencier un musulman intégré citoyen français de confession musulmane et un islamiste qui rejette la laïcité avec le niqab, les attentats, la haine...
- Pour la gauche, la laïcité est une valeur républicaine qui doit promouvoir les libertés et ne doit pas être un instrument identitaire de la nation.
- Pour la droite, il faudrait que la laïcité s'adapte à une société qui a fortement évolué depuis 1905.